



TRAVAILLER AVEC OLIN

CODE DE CONDUITE DES PARTENAIRES
COMMERCIAUX

PAGE LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT VIDE

Section 1 : Notre engagement en matière d'éthique et de conformité	4
Intégrité à toute épreuve	4
Respect des lois et des règlements	4
Signalement des problèmes et des préoccupations	4
La ligne d'assistance d'Olin	4
Section 2 : Pratiques commerciales éthiques	5
Prévenir la corruption	5
Assurer une concurrence loyale	5
Exercer des activités sur le marché international	5
Passer des marchés avec le gouvernement	5
Éviter les conflits d'intérêts	5
Offrir des cadeaux, des activités de divertissement et des marques d'hospitalité	5
Section 3 : Réputation et actifs d'Olin	6
Protection de la propriété intellectuelle	6
Utilisation des actifs et des biens d'Olin	6
Exactitude en matière de dossiers	6
Section 4 : Pratiques de travail et d'embauche	7
Prévention du harcèlement et de la discrimination	7
Promotion des droits du travail et des droits de la personne	7
Section 5 : Durabilité, environnement et collectivités	8
Intendance et durabilité dans tout ce que nous faisons	8
Protéger l'environnement	8
Assurer la sécurité	8
Section 6 : Qualité et excellence des produits	9
Maintenir la qualité	9
Assurer le maintien des activités	9
Sécurité des renseignements	9

Objectif

Le code de conduite des partenaires commerciaux définit le comportement que nous demandons à nos partenaires commerciaux d'adopter lorsqu'ils font des affaires avec nous et en notre nom. Nos partenaires commerciaux sont, entre autres, des agents indépendants, des consultants, des sous-traitants et tous les autres partenaires d'affaires qui exercent des activités en notre nom. Le présent code de conduite des partenaires commerciaux s'appuie sur le code de conduite d'Olin et ses valeurs fondamentales : Agir avec intégrité, stimuler l'innovation et l'amélioration, et soutenir les employés d'Olin.

Olin se réserve le droit de vérifier la conformité au code par l'intermédiaire de mécanismes d'évaluation internes et externes.

Nous vous remercions de respecter le présent code de conduite. Nous sommes impatients de bâtir une relation avec tous nos partenaires commerciaux qui sera mutuellement avantageuse, une relation reposant sur les normes les plus strictes en matière de comportement éthique.



Intégrité à toute épreuve

Chez Olin, nous savons que l'intégrité est la clé de la pérennité de la réussite d'une entreprise. Elle est également à la base d'une relation solide entre Olin et vous, notre partenaire commercial. Nous comptons sur vous pour partager cet engagement à faire ce qui est juste et à exercer vos activités de façon intègre à tous points de vue. Ne compromettez jamais votre intégrité ni la nôtre.

Respect des lois et des règlements

Chez Olin, nous nous sommes engagés à respecter toutes les lois et tous les règlements qui se rapportent à nos activités. À titre de partenaire commercial, vous êtes tenu de faire de même et d'exercer vos activités conformément à toutes les lois et à tous les règlements applicables, ainsi que selon les normes définies dans le présent code de conduite des partenaires commerciaux.

Signalement des problèmes et des préoccupations

Dans le cadre de la relation d'affaires que nous avons établie avec vous, nous vous demandons de signaler tout soupçon d'infraction aux règlements, aux lois et au présent code de conduite des partenaires commerciaux, que l'infraction se soit produite au sein ou à l'extérieur de votre organisation. N'hésitez pas à nous faire part de tout ce qui vous préoccupe.

Votre personne-ressource chez Olin est sans doute la meilleure personne à qui poser votre question. Vous pouvez également signaler tout problème ou toute préoccupation au Bureau de déontologie et de la conformité de l'entreprise à l'adresse Ethics@olin.com ou en communiquant avec le service d'assistance d'Olin, accessible en tout temps. Le service d'assistance est exploité par une entreprise externe indépendante afin d'éviter tout problème de confidentialité. Il est donc possible d'effectuer un signalement de façon anonyme lorsqu'il est préférable de procéder ainsi et que la loi le permet.

La ligne d'assistance d'Olin

Il est possible de communiquer avec le service d'assistance de l'une ou l'autre des façons suivantes :

Internet : www.OlinHelp.com

Numéro de téléphone sans frais* :

États-Unis	1 800 362-8348
Australie	1 800 13 5708
Brésil	0800 047-4146
Canada	1 800 362-8348
Continent chinois	400.880.1487
Allemagne	0800 724 3565
Hong Kong	800.93.2266**
Italie	800 902432
Japon	0120 944048
Corée	080 908-0978
Mexique	001 800 658 5454**
Pays-Bas	0800 020 1701
Singapour	800 011 1111**
Suisse	0800 00 0528
Taiwan	00.801.102.880**
Autres pays	1-770-810-1127 (appel à frais virés aux États-Unis)

*Un service d'interprètes est offert dans la plupart des langues.

**Composez le 800 362-8348 lorsque vous entendez le message en anglais.

Nous croyons à l'excellence de nos produits et nous savons que le meilleur moyen d'obtenir des contrats est de toujours offrir des produits de qualité supérieure.

Prévenir la corruption

À titre de partenaire commercial de notre entreprise, nous vous demandons de ne jamais offrir, ni accepter, ni donner quoi que ce soit de valeur dans le but d'influencer de manière inappropriée une décision d'affaire ou d'obtenir un avantage indu pour Olin. Cela signifie que vous devez connaître et respecter toutes les lois anticorruption, y compris la Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis, la Bribery Act du Royaume-Uni, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers de l'OCDE et toutes les autres lois anticorruption applicables. Olin interdit également les paiements de facilitation remis aux fonctionnaires dans le but d'accélérer l'action gouvernementale, et nous vous demandons de respecter cette interdiction dans le cadre de la relation de travail, quelle que soit la tâche que vous effectuez pour nous.

Assurer une concurrence loyale

Les lois sur la concurrence varient d'un pays à l'autre. Toutefois, dans la plupart des pays où nous sommes en activité, des lois strictes semblables aux lois antitrust des États-Unis et aux lois sur la concurrence de l'Union européenne sont appliquées rigoureusement. Les sanctions en cas d'infraction peuvent être sévères. Elles incluent, notamment, des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes. À titre de partenaire commercial, il est essentiel que vous compreniez les exigences de base des lois antitrust et des lois sur la concurrence. Lorsque vous faites affaire avec nous, vous devez éviter toute activité qui pourrait s'apparenter à une entente conclue dans le but de restreindre le commerce, surtout si nous sommes en concurrence. Ne tentez jamais de nous transmettre ou d'utiliser en notre nom de l'information qui a été obtenue par des moyens illégaux ou contraires à l'éthique, par exemple le vol, la corruption, l'écoute clandestine ou l'enregistrement non autorisé, ou encore de l'information protégée par les lois en matière de secret commercial ou obtenue dans le cadre d'une soumission d'un concurrent ou d'une nouvelle embauche.

Exercer des activités sur le marché international

Olin doit se conformer à toutes les lois sur le commerce international applicables en ce qui a trait à ses importations et à ses exportations, et tout particulièrement à celles des États-Unis. Si les activités que vous exercez à titre de partenaire commercial d'Olin se rapportent à l'importation, à l'exportation, au transport international, à la vente ou à la distribution de produits d'Olin ou au nom d'Olin, nous vous demandons de comprendre et de respecter toutes les lois sur le contrôle du commerce international applicables. Vous devez notamment vous conformer aux lois anti-boycottage des États-Unis et à toutes les autres restrictions et sanctions aux États-Unis qui se rapportent aux relations commerciales avec des pays étrangers.

Passer des marchés avec le gouvernement

Vous devez toujours vous assurer de livrer les produits d'une manière entièrement conforme aux lois et règlements gouvernementaux en matière d'approvisionnement. Selon notre processus de passation de marchés, nous demandons aux partenaires commerciaux qui travaillent à la réalisation de contrats conclus avec le gouvernement américain de se conformer aux lois et aux règlements des États-Unis qui les concernent, comme le Federal Acquisition Regulation (FAR), la Anti-Kickback Act, la Truth in Negotiations Act (TINA) et la Procurement Integrity Act (PIA).

Éviter les conflits d'intérêts

Lorsque vous faites affaire avec Olin, nous vous demandons d'éviter les conflits d'intérêts. Ainsi, vos activités personnelles, financières, professionnelles et autres ne doivent en aucun cas vous pousser à adopter un point de vue partial ou subjectif, dans le cadre de votre rôle de partenaire commercial, qui nuirait au travail que vous effectuez pour Olin. Nous savons que, dans certaines situations, vos intérêts ne concordent peut-être pas totalement avec ceux d'Olin. Par exemple, certains fournisseurs sont également des concurrents d'Olin. Pour d'autres, ce sont leurs liens de parenté, des occasions d'affaires ou le fait d'être membres de conseils et de comités qui pourraient avoir des répercussions sur leur relation commerciale avec Olin. Dans ces cas-là, nous vous demandons de nous divulguer tout conflit d'intérêts potentiel avec Olin dès que vous en prenez connaissance.

Offrir des cadeaux, des activités de divertissement et des marques d'hospitalité

Il se peut qu'il soit interdit d'offrir des cadeaux aux fonctionnaires dans certains pays, y compris aux employés du gouvernement américain. Si vous offrez des activités de divertissement ou des marques d'hospitalité à d'autres au nom d'Olin, qu'il s'agisse de fonctionnaires, si la loi le permet, ou de parties non gouvernementales, Olin veut que lesdites activités de divertissement ou marques d'hospitalité ne soient ni inappropriées ni excessives et qu'elles ne ternissent pas l'image de l'entreprise. De plus, nous voulons qu'elles concordent avec les pratiques commerciales courantes là où le cadeau, l'activité de divertissement ou les marques d'hospitalité sont offerts. Olin interdit explicitement les activités de divertissement à caractère sexuel ou qui exploitent l'identité ethnique, la race ou la religion d'une personne. Nous vous demandons de ne pas offrir de telles activités de divertissement au nom d'Olin ou aux employés d'Olin.

Protection de la propriété intellectuelle

Les lois sur la propriété intellectuelle encouragent les efforts créatifs ainsi que la recherche et le développement qui soutiennent l'innovation. Olin protège avec fermeté sa propriété intellectuelle, y compris ses brevets, ses droits d'auteur, ses marques de commerce et ses secrets commerciaux, ainsi que les concepts de produits et de logiciels créés par d'autres entreprises et protégés par le droit d'auteur ou de toute autre manière.

Olin entend protéger avec détermination sa propriété intellectuelle.

Utilisation des actifs et des biens d'Olin

Nous demandons à nos employés et à nos partenaires commerciaux d'utiliser les ressources d'Olin uniquement pour effectuer les activités liées à l'entreprise et jamais à des fins de gains financiers personnels. Nos ressources incluent le matériel, les fournitures, l'équipement, les courriels et les systèmes informatiques d'Olin, si vous y avez accès.

Exactitude en matière de dossiers

À titre de partenaire commercial, vous ne devez jamais faire de fausses déclarations ni falsifier les documents sur lesquels vous travaillez au nom d'Olin.



Prévention du harcèlement et de la discrimination

Olin s'est engagée à favoriser un milieu de travail empreint de dignité, d'équité et de respect. Nous croyons que chaque employé, peu importe son poste dans l'entreprise, a le droit de travailler dans un environnement exempt de pratiques discriminatoires et de harcèlement. Aidez-nous à lutter contre tout comportement discriminatoire ou toute forme de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Nous respecterons les gens qui travaillent avec vous. Nous vous prions d'être tout aussi respectueux envers nos employés.

Promotion des droits du travail et des droits de la personne

Dans le cadre de l'engagement mondial d'Olin envers les bonnes pratiques commerciales, l'entreprise protège les droits de la personne dans toutes ses activités. Nous demandons à nos partenaires commerciaux de maintenir les mêmes standards. Respectez toujours les lois applicables sur le travail et l'embauche. Offrez aux employés qui travaillent au nom d'Olin un nombre d'heures de travail raisonnable et un juste salaire, et veillez à ce qu'ils jouissent des autres droits fondamentaux de la personne. De plus, Olin a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard du recours au travail des enfants ou au travail forcé ainsi que de la traite de personnes.

Olin s'est engagée à
favoriser un milieu de
travail empreint de dignité,
d'équité et de respect.



Intendance et durabilité dans tout ce que nous faisons

Nous comprenons que l'intégration de l'intendance envers les personnes et l'environnement d'une manière durable est primordiale dans le cadre de notre privilège d'exercer nos activités. Notre engagement envers la durabilité est axé sur nos quatre piliers, qui sont définis par des préoccupations importantes pour Olin qui sont alignées sur les objectifs des Nations Unies en matière de développement durable : l'attention portée à l'énergie et au climat; l'efficacité des ressources; la durabilité des produits et la sensibilisation commerciale; et l'attention portée aux employés et à la communauté. Cela nous aide à accroître les occasions où notre impact sur la planète, nos activités, notre personnel et nos communautés est le plus significatif. En tant que partenaire commercial, nous collaborerons avec vous pour :

- agir avec intégrité en tant que citoyen d'entreprise responsable, se conformer aux règlements et normes, et établir des partenariats pour protéger les communautés que nous desservons et où nous travaillons et vivons;
- stimuler l'innovation et l'amélioration en nous mettant au défi de trouver des moyens novateurs d'optimiser nos opérations, d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les déchets;
- soutenir les employés d'Olin en traitant les autres avec un respect mutuel et en travaillant de manière à protéger notre santé et notre sécurité, ainsi que celles de nos collègues.

Protéger l'environnement

Chez Olin, la sécurité et la protection de l'environnement font partie de nos priorités. Nous prenons les moyens pour protéger la santé et la sécurité de nos employés et de tous les membres des collectivités où nous exerçons nos activités. De la même façon, nous voulons que nos partenaires commerciaux se conforment à l'ensemble des lois et des exigences applicables de façon à protéger la santé et la sécurité des membres des collectivités où se trouvent leurs installations d'exploitation et leurs lieux d'élimination de déchets.

Olin est fière d'adhérer aux principes de la citoyenneté d'entreprise responsable. Nous suivons des initiatives mondiales visant à réduire les répercussions négatives de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation de produits chimiques tout en optimisant leur utilisation bénéfique dans la société.

Assurer la sécurité

Olin s'est engagée à fournir à ses employés et à ses sous-traitants un environnement de travail sécuritaire dans ses usines et ses installations. Nous demandons à nos partenaires commerciaux de maintenir notre engagement en matière de sécurité en respectant toutes les lois et tous les règlements sur la sécurité applicables. Si vous êtes témoin de conditions non sécuritaires, d'une défectuosité de l'équipement de protection et de surveillance ou d'une situation menaçante dans l'une de nos installations, vous devez immédiatement communiquer avec un membre du personnel d'Olin ou signaler le problème au service d'assistance d'Olin. Si la situation présente un danger immédiat, veuillez communiquer avec les autorités locales, la police ou les agences de sécurité, ainsi qu'avec Olin.





Maintenir la qualité

L'intégrité et la qualité de nos produits et services sont essentielles à la réputation de notre entreprise et, ultimement, à sa réussite. Tous nos produits et services doivent répondre à des critères d'inspection, d'essai et de qualité précis conformément aux exigences contractuelles et gouvernementales. Nous comptons sur vous, à titre de partenaire commercial, pour nous aider à satisfaire à ces normes de précision.

L'intégrité et la qualité de nos produits et services sont essentielles à la réputation de notre entreprise et, ultimement, à sa réussite.

Assurer le maintien des activités

Olin a mis en place des plans et des processus pour assurer le maintien de ses activités. À titre de partenaire commercial, vous devriez également vous doter des plans appropriés pour assurer le maintien de vos activités qui se rapportent à celles d'Olin. Ceux-ci doivent être conçus et tenus à jour pour assurer la récupération et la restauration des fonctions essentielles et pour réduire au minimum la perturbation de nos activités.

Sécurité des renseignements

Olin s'efforce de protéger les données et les réseaux de l'entreprise contre les pertes, les interruptions, les attaques virales et les autres problèmes juridiques ou de compromission. Nous appliquons des mesures de protection administratives, techniques et physiques raisonnables pour protéger nos systèmes informatiques, afin de pouvoir continuer à assurer la sécurité de nos données. Nous comprenons l'importance de nos systèmes de technologie de l'information, qui nous permettent de garantir notre capacité à livrer nos produits à nos clients et à protéger les données de nos employés, de nos clients et de nos fournisseurs. Nous appliquons ces contrôles de cybersécurité et de confidentialité des données pour garantir la protection de nos systèmes et de nos données, et nous attendons de vous que vous protégiez également les vôtres.



INTEGRITY
EVERY DAY. EVERY WAY. EVERY ONE.

Avis : Aucune liberté relative aux brevets ou aux autres droits de propriété intellectuelle détenus par Olin ou par d'autres sociétés ne doit être déduite. Olin n'assume aucune obligation ou responsabilité en rapport aux renseignements contenus dans le présent document. L'information fournie dans le présent document est présentée de bonne foi et est basée sur le meilleur des connaissances et des croyances d'Olin. L'information présentée dans le présent document ne constitue pas un avis juridique, et ne vise pas à le faire. Toute l'information et les contenus sont plutôt présentés à titre d'information générale uniquement. Puisque les conditions d'utilisation dans des installations externes à celles d'Olin sont hors du contrôle d'Olin et que les exigences gouvernementales peuvent différer d'un endroit à l'autre et peuvent changer avec le temps, seul l'Acheteur a la responsabilité de déterminer si les produits d'Olin sont appropriés pour l'usage qu'il veut en faire, et de s'assurer que les pratiques de travail, d'utilisation et d'élimination mises en place sont conformes aux exigences gouvernementales applicables. Par conséquent, Olin n'assume aucune obligation ou responsabilité pour l'utilisation de ces produits et ne donne aucune garantie expresse ou implicite. Seule la personne qui utilise l'information fournie est responsable de la conformité avec les exigences gouvernementales applicables. AUCUNE GARANTIE N'EST ACCORDÉE; TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE QUALITÉ À DES FINS SPÉCIFIQUES EST EXPRESSÉMENT EXCLUE.